



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité syndical	Présents	qui ont pris part à la Délibération
43	34	31 + 1 pouvoirs

N° 2025-14

Date de convocation

21/03/2025

Date d'affichage

21/03/2025

Objet de la délibération

Délibération

Contrat de territoire eau,

climat et biodiversité

(CTECB) de l'unité

hydrographique de l'Andelle

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le mardi 1^{er} avril à 18 H. Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à MARTAINVILLE EPREVILLE sous la présidence de François DELNOTT, Président.

Présents : Mmes A JEGAT, C HUNKELER, C DONCKELE, A DAMADE, I CASAERT, H SEHIER, S HUBERT

Ms JL LECLERC, B LUCAS, V DENIS, D VANHEULE, P BENOIT, M BEURAIN, N CAJOT, P LELOUARD, D HOUEL, G GODEFROY, JP BERTRAND, D BLAINVILLE, B COGNARD, S LECLERC, JM DELACROIX, A DUMONT, M HANRYON, A DROUILLON, P NION, F DELNOTT, J ROUYER, JP DUPRESSOIR, B DELABOS, P GREVET

Absents excusés : Mrs P PICARD, G DEMARES

Mme E SECLÉT

Pouvoirs : Monsieur Alain BURETTE donne pouvoir à Monsieur François DELNOTT

Secrétaire de séance : Madame Annie JEGAT

Formant la majorité des membres en exercice

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Andelle (SYMA) précisant que celui-ci est compétent en matière d'environnement et en particulier de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant que le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, « eau, climat et biodiversité » qui engage la période 2025-2030, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

Cela se décline par la mise en œuvre de contrats de territoire sur des secteurs à enjeux « eau, climat et biodiversité » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrages autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Les différents partenaires qui seront associés à l'élaboration d'un contrat territorial porté par le SYMA sur le territoire de l'Andelle sont présentés ci-dessous :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- Les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Seine-Maritime et de l'Eure (FDPPMA 76 et 27) ;
- Le Syndicat d'adduction en Eau Potable et d'Assainissement du Bray Sud (SAEPA du Bray Sud) ;
- Le syndicat d'adduction en Eau Potable et d'Assainissement du Crevon (SIAEPA du Crevon) ;
- La commune de Forges les Eaux ;

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 03/04/2025

AGEDI Dépôt ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 076-200041382-20250401-DE_2025_14-DE

Considérant que le SYMA souhaite inscrire officiellement le Contrat de Territoire du bassin versant de l'Andelle au sein de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le projet de contrat de l'Andelle définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux, Protection de la ressource en eau, adduction en eau potable, milieu naturels (aquatiques et humides) et érosion-ruissellement sur le territoire du bassin versant de l'Andelle depuis la commune de Serqueux jusqu'à la commune de Pîtres. Par un souci de simplification, le territoire du SAEPA du Bray Sud, en partie sur le bassin versant de l'Andelle et pour partie sur le bassin versant de l'Epte est en totalité rattaché au contrat territorial de l'Andelle.

Ce contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et l'Agence s'engage à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties et de l'évolution des compétences des collectivités.

Considérant que dans son 12^{ème} programme, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a instauré de nouvelles règles de financement concernant sa politique d'aides aux investissements.

Considérant que le SYMA, maître d'ouvrage et porteur du contrat territorial Andelle a fait la demande argumentée d'ajouter dans le contrat territorial une programmation d'études et de travaux sur différents sous-bassins versant du territoire de l'Andelle pour la protection des biens et des personnes mais aussi en faveur de la protection des milieux aquatiques, de la ressource en eau et de la biodiversité en aval des propositions d'aménagements.

Considérant que pour pouvoir prétendre à des financements concernant la protection des milieux aquatiques, la protection de la ressource en eau, l'adduction en eau, la lutte contre l'érosion et le ruissellement (aménagements hydraulique douce) les coordinateurs du contrat territorial de l'Andelle doivent délibérer favorablement à ce contrat.

Différents enjeux ont été fixés afin de tendre vers une meilleure résilience face au réchauffement climatique et l'amélioration de la diversité sur le bassin versant de l'Andelle :

- 1 : Pour la protection des milieux aquatiques, humides et de la biodiversité
- 2 : Pour la protection de la ressource en eau
- 3 : Pour la lutte contre l'érosion et le ruissellement
- 4 : Pour la sensibilisation des élus et du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatiques.

Le contrat de territoire eau, climat et biodiversité du bassin versant de l'Andelle regroupant un certain nombre d'actions liés à la « protection et la préservation des milieux aquatiques », « la protection de la ressource en eau », et la « lutte contre l'érosion et le ruissellement » s'inscrit dans l'esprit de cette stratégie d'adaptation au changement climatique.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité de :

- Confirmer les modalités du contrat de territoire eau, climat et biodiversité de l'Andelle pour la période (2025/2030) ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'ensemble des documents relatifs à la passation de contrat de territoire de l'Andelle.

AGEDI Dépôt ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 076-200041382-20250401-DE_2025_14-DE

MARTAINVILLE-EPREVILLE

Le 02/04/2025

LE PRESIDENT
François DELNOT

Le secrétaire de séance
Annie JEGAT